



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION**

Envoyé en préfecture le 11/07/2018
Reçu en préfecture le 11/07/2018
Affiché le
ID : 033-200070092-20180703-2018_07_152-DE

SÉANCE DU 3 JUILLET 2018

2018-07-152 – 1/3

Nombre de conseillers composant le Conseil Communautaire : 78
Nombre de conseillers communautaires en exercice : 77

Date de convocation : 27 juin 2018

L'an deux mille dix-huit le trois juillet à 18 H 00, le Conseil communautaire s'est réuni, en la salle des Fêtes à Bayas, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

Présents :

Philippe BUISSON , Président, Fabienne FONTENEAU , Vice-Présidente, Jérôme COSNARD , Vice-Président, Anne BERTHOME , Vice-Présidente, Jean-Philippe LE GAL , Vice-Président, Anne-Marie ROUX , Vice-Présidente, Sébastien LABORDE , Vice-Président, Catherine VIANDON , Vice-Présidente, Sabine AGGOUN , Vice-Présidente, David REDON , Vice-Président, Thierry MARTY , Vice-Président, Jean François MARTINEZ , Vice-Président, Gérard HENRY , Vice-Président, Jean Louis ARCARAZ , Conseiller délégué, Jean-Luc DARQUEST , Conseiller délégué, Bernard GUILHEM , Conseiller délégué, Jack ALLAIS , Conseiller délégué, Jean Claude ABANADES , Jean-Luc BARBEYRON , Marcel BERTHOME , Sophie BLANCHETON , Sandy CHAUVEAU , Mireille CONTE-JAUBERT , Christophe DARDENNE , Chantal DUGOURD , Hélène ESTRADE , Philippe FAURT , Michel GALAND , Monique JULIEN , Fabienne KRIER , Eric LACOUME , Bruno LAVIDALIE , Jocelyne LEMOINE , Pierre-Jean MARTINET , Armand BATTISTON , Annie ESTEBAN , Bernard PIOT , Annie POUZARGUE , Armand REIS-FILIFE , David RESENDÉ , Laurence ROUEDE , James SEYNAT , Denis SIRDEY , Josette TRAVAILLOT , Michel VACHER

Absents :

Kléber AUDINET, Odile BONHOMME-TIBY, Nouredine BOUACHERA, Jean Louis D'ANGLADE, Laurent DE LAUNAY, Véronique DI CORRADO, Philippe DURAND-TEYSSIER, Chantal GANTCH, Jean-Paul GARRAUD, Michèle LACOSTE, Odile LUMINO, Alain MAROIS, Gérard MOULINIER, Bernard NADEAU, Alain PAIGNE

Absents excusés ayant donné pouvoir de vote:

Jacques LEGRAND pouvoir à Philippe BUISSON, Jean-Luc LAMAISON pouvoir à Jean-Philippe LE GAL, Georges DELABROY pouvoir à Fabienne FONTENEAU, Michel MILLAIRE pouvoir à Jean-Luc BARBEYRON, Gabi HOPER pouvoir à Thierry MARTY, Joël BAYLE pouvoir à Marcel BERTHOME, Sylvie BOISSEL pouvoir à Jérôme COSNARD, Sophie CARRERE pouvoir à Anne-Marie ROUX, Michel FOULHOUX pouvoir à Chantal DUGOURD, Pierre MALVILLE pouvoir à Jocelyne LEMOINE, Loïc MAGNAN pouvoir à Gérard HENRY, Patrick NIVET pouvoir à Sandy CHAUVEAU, Paquerette PEYRIDIEUX pouvoir à Michel VACHER, Christian ROBIN pouvoir à Bernard GUILHEM, Monique MEYNARD pouvoir à Christophe DARDENNE, Agnès SEJOURNET pouvoir à Laurence ROUEDE, Corinne VENAYRE pouvoir à Annie POUZARGUE

Monsieur Thierry MARTY a été nommé secrétaire de séance

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE DAGUEYS : ACQUISITION D'UN TERRAIN POUR RÉALISER COMPENSATOIRES

Sur proposition de M Jérôme COSNARD, Vice-président, en charge du Développement Economique.

Dans le cadre de la création du Centre aquatique et de l'extension du Parc d'Activités des Dagueys, La Cali a déposé un dossier d'autorisation environnementale unique, qui a été validé par un arrêté préfectoral le 9 avril 2018. Celui-ci prévoit la réalisation de plusieurs mesures compensatoires dont des compensations hydrauliques et des restaurations de zones humides. Le remblaiement et le rehaussement du terrain des Dagueys nécessite de recréer un espace autour du lac permettant à l'eau de s'étendre en cas de besoin.

Cet espace a été localisé dans le cadre du plan de gestion de restauration de zones humides (cf fiche action MC04) sur la parcelle AC 126b d'une surface d'1,19 hectare. Les mesures de compensations qui y seront menées poursuivront différents objectifs :

- Revenir au niveau de terrain naturel (côte 4,80 NGF)
- Assurer une connexion hydraulique entre le lac des Dagueys, la nappe et les milieux ouverts et semi-ouverts restaurés ;
- Restaurer une zone humide composée de prairies humides, mosaïque de jonchaie haute, cariçales, fourrés médio-européens et zones rudérales en bon état de conservation et fonctionnelle ;
- Restaurer des milieux ouverts et semi-ouverts favorables à la reproduction, au repos, à l'alimentation et aux déplacements des espèces cibles (Loutres, Visons d'Europe, hérissons, couleuvres...)

Ce terrain appartenant aujourd'hui à la Ville de Libourne, La Cali, maître d'ouvrage des deux opérations, doit en devenir propriétaire pour pouvoir mener à bien les mesures de compensations précitées. Il est proposé de procéder à une vente à l'euro symbolique étant donné la nature du terrain (classé en Nb au PLU), l'objet de l'opération (compensations environnementales et hydrauliques), et le montant des travaux.

Sous réserve de l'avis des domaines,

Vu le plan de bornage, ci-dessous



Vu l'avis du Bureau communautaire en date du 18 juin 2018,

Après en avoir délibéré,
Et à l'unanimité (62 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil communautaire décide :

- d'approuver l'achat de la parcelle AC 126b d'une superficie d'1,19ha au montant de l'euro symbolique ;
- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant légal à signer tout les actes nécessaires à la réalisation de cette opération.

Certifié exécutoire compte tenu de la
transmission en Sous-Préfecture
et de la publication, le 11 juillet 2018
Fait à Libourne

Le Président informe que la présente délibération
peut faire l'objet d'un recours pour excès de
pouvoir devant le Tribunal administratif de
Bordeaux dans un délai de deux mois à compter
de sa publication et de sa réception par le
représentant de l'État

Le Président,
Philippe BUISSON

Pour expédition conforme
Philippe BUISSON, Président
de la Communauté d'Agglomération du
Libournais



Envoyé en préfecture le 11/07/2018

Reçu en préfecture le 11/07/2018

Affiché le



ID : 033-200070092-20180703-2018_07_152-DE